



## Sccesession suite au decés des grand parents

Par **louissette54**, le **19/01/2016** à **17:23**

bonjour,

mes grands parents m'ont fait une succession de leur maison ils sont décédés en 2004. Je voudrais vendre cette maison comment dois je m'y prendre sachant que j'ai une tante et des frères et soeurs. Mon père est décédé  
je vous remercie pour votre réponse

Par **Lag0**, le **19/01/2016** à **17:26**

[citation]mes grands parents m'ont fait une succession de leur maison[/citation]

Bonjour,

Pouvez-vous préciser, car le sens de cette phrase m'échappe (on ne fait pas une succession).

Par **morobar**, le **19/01/2016** à **17:31**

Bonjour,

Vos grands parents vous ont fait donation (et non succession ) d'une maison.

Cette maison est donc à vous depuis cette date, et un éventuel démembrement d'usufruit caduque depuis 2004.

Je ne comprends pas bien que viennent faire vos frères et autres tata.

Ou alors votre situation n'est pas correctement exposée, en fait la succession de vos grands parents a abouti à une indivision entre votre père et vos tata/tontons.  
Puis au décès de votre père, vous venez à ses droits en compagnie de vos frères.

Par **louisette54**, le **19/01/2016** à **17:33**

mes grands parents m'on fait une donation excuser moi

Par **louisette54**, le **19/01/2016** à **17:37**

mes grands parents m'ont fait une donation en 1996 de leur maison et ont gardé l'usufruit . Ils sont décédé en 2004. Là je voudrais vendre cette maison. Je ne sais pas ce que j'ai à faire sachant que j'ai une tante encore vivante et mon père est décédé j'ai cinq frères et soeurs

Par **Lag0**, le **19/01/2016** à **17:40**

Si vos grands parents vous ont fait donation de la nue-propriété en 1996, vous êtes devenu plein-propiétaire à leur décès, en 2004.  
Vous faites donc ce que vous voulez de cette maison !